

Programme de soutien des capacités autochtones

Soutien des collectivités autochtones dans le cadre des évaluations d'impact

Qu'est-ce que le PSCA?

Le Programme de soutien des capacités autochtones (PSCA) fournit des fonds pour soutenir le renforcement des capacités locales et régionales afin que les peuples autochtones soient préparés à participer de manière significative et à assumer de plus en plus de responsabilités dans :

- les évaluations environnementales et les évaluations d'impact des projets;
- les évaluations régionales et stratégiques;
- les activités de suivi des évaluations environnementales et des évaluations d'impact.

Ce programme fournit une aide financière en dehors des évaluations environnementales ou des évaluations d'impact précises (examens de projets).



Qui nous sommes

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada réalise des évaluations d'impact de grande qualité qui examinent les effets positifs et négatifs des grands projets potentiels sur l'environnement, l'économie, la société et la santé. L'Agence contribue à la prise de décisions éclairées à l'appui du développement durable au Canada.



Qui est admissible?

Les collectivités et organisations autochtones.

Les activités admissibles comprennent :

- Le renforcement ou le soutien de la capacité organisationnelle des collectivités ou organisations autochtones à participer aux évaluations, à les diriger ou à les entreprendre;
- Le renforcement de la sensibilisation aux questions d'évaluation environnementale et d'évaluation d'impact au sein des collectivités autochtones par le biais d'activités de sensibilisation;
- La conception d'ateliers, de programmes de formation ou de documents liés aux évaluations environnementales et aux évaluations d'impact et la fourniture de ceux-ci aux peuples, aux collectivités ou aux organisations autochtones.

Les activités admissibles et les critères peuvent changer en raison des priorités actuelles. Veuillez consulter fréquemment [notre site Web](#) pour connaître les opportunités.

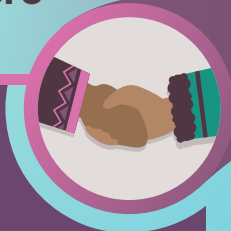


Trois volets d'aide financière

Volet 1 :

Partenaires du programme

Finance des partenariats à long terme avec des organisations ou des collectivités autochtones pour mener des activités visant à accroître les capacités des collectivités dans les régions où les projets ont lieu.



Volet 2 :

Activités de la communauté des praticiens

Soutient les conférences et les événements nationaux ou régionaux de la communauté des praticiens où l'expertise et les pratiques exemplaires en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation d'impact sont partagées.



Volet 3 :

Occasions stratégiques

Fournit des fonds à court terme pour répondre aux besoins des collectivités autochtones qui présentent des lacunes en matière de capacités. La priorité est accordée aux endroits suivants :

- le développement des ressources naturelles est prévu ou en cours;
- les partenaires du programme (volet 1) ne peuvent être établis ou ne répondent pas aux besoins uniques des collectivités autochtones individuelles.



Comment et quand faire demande?

Tous les volets d'aide financière suivent une procédure de candidature ouverte qui débute par un appel à propositions. Les périodes de candidature, y compris les dates et les critères, sont indiquées sur le [site Web de l'Agence](#).

Lorsqu'un soutien des capacités précis a été établi, un processus ciblé peut être utilisé. L'Agence travaillera directement avec les candidats pour clarifier le processus de candidature et les exigences.



**Cliquez ou scannez
pour obtenir plus
d'informations et pour
faire demande**



Canada.ca/aeic-autochtone



IndigenousPartnerships-PartenariatsAutochtones@iaac-aeic.gc.ca



Direction des partenariats autochtones
Agence d'évaluation d'impact du Canada
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

